**REPUBLIQUE FRANCAISE**

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

**Arrêté**
**portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture**

**Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 2011-489 du 4 mai 2011 portant statut particulier du corps des techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture ;

Vu l'arrêté du 6 juillet 2011 portant institution ou modification de certaines commissions administratives paritaires compétentes à l'égard de corps relevant du ministre chargé de l'agriculture ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats du 10 décembre 2018 pour le renouvellement de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des techniciens supérieurs relevant du ministre chargé de l'agriculture ;

**Arrête :**

**Article 1er**

La composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture est fixée ainsi qu'il suit :

**A - Représentants de l'administration**

**Titulaires**

- Monsieur Xavier Maire, chef du service des ressources humaines, président ;
- Monsieur Laurent Belléguic, sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération ;
- Madame Simone Hayot, cheffe du bureau de gestion des personnels de catégorie B et C ;
- Madame Laura Zerzour, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des personnels de catégorie B et C ;
- Madame Marie Haye, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des personnels de catégorie B et C ;
- Monsieur Pierre-Henri Paulet, adjoint à la cheffe du bureau de gestion des personnels de catégorie B et C ;
- Monsieur Jean-Louis Roussel, ingénieur général chargé de l'appui aux personnes et aux structures ;
- Madame Anne Rizand, directrice de l'institut national de formation des personnels du ministère de l'agriculture ;
- Madame Stéphanie Louchez, cheffe du bureau de pilotage des emplois du programme « sécurité et qualités sanitaires de l'alimentation ».

**Suppléants**

- Madame Nadine Richard-Péjus, adjointe au chef du service des ressources humaines ;
- Monsieur Guillaume Duchesne, adjoint au sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération ;
- Madame Virginie Chenal, adjointe au sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération ;
- Monsieur Hervé Briand, ingénieur général chargé de l'appui aux personnes et aux structures ;
- Madame Valérie Dalin, adjointe à la directrice de de l'institut national de formation des personnels du ministère de l'agriculture ;
- Madame Julie Bourriot, adjointe au chef du bureau de la gestion des personnels enseignants ;

et des personnels de la filière formation recherche

- Madame Eléonore Lefebvre, adjointe à la cheffe du bureau de pilotage des emplois du programme « sécurité et qualités sanitaires de l'alimentation » ;
- Madame Élodie Foret, chargée de mission auprès du chef du bureau des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche ;
- Madame Nastasia Pedanou, chargée de mission auprès de la cheffe du bureau des personnels contractuels.

**B - Représentants des organisations syndicales**

**Titulaires**

*Chefs techniciens*

- Madame Sabine Stoecklin (FO) ;
- Madame Estelle Devanlay (UNSA) ;
- Madame Fabienne Dupas (FSU).

*Techniciens supérieurs principaux*

- Madame Amélie Régnier (FO) ;
- Monsieur Sébastien Amanieu (CFDT-CGC-CFTC) ;
- Madame Soizic Blot (FO).

*Techniciens supérieurs de classe normale*

- Monsieur Loïc Charpentier (FO) ;
- Monsieur Salah Messaoud-Djebara (CGT) ;
- Monsieur Olivier Pihou (UNSA).

**Suppléants**

*Chefs techniciens*

- Monsieur Fabrice Ollivier (FO) ;
- Madame Magali Lepraël (UNSA) ;
- Madame Elisabeth Arnautou-Pages (FSU).

*Techniciens supérieurs principaux*

- Monsieur Manuel Gil (FO) ;
- Monsieur Thierry Duchaussoy (CFDT-CGC-CFTC) ;
- Monsieur Etienne Chazal (FO).

*Techniciens supérieurs de classe normale*

- Madame Murielle Defontis (FO) ;
- Madame Valérie Louis (CGT) ;
- Monsieur Lionel Barrère (UNSA).

**Article 2**

L'arrêté du 2 novembre 2021 fixant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture est abrogé.

**Article 3**

Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le 26 AVR. 2022

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,
Pour le ministre et par délégation,

L'adjoint au Sous-Directeur
de la gestion des carrières et de la rémunération

Guillaume DUCHESNE